



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Version : Avril 2023

VITTEL - SAINT PAUL
www.vadr.fr

www.vadr.fr
vadim.annenkov@vadr.fr

06 76 33 02 69

	CADRE	VENTE	LOCATION	PARTIES COMMUNES	DEROGATION	VALIDITE
AMIANT	Concerne tous les biens construits avant 1997 (dont Hangars, garages, tertiaires, ...)	OBLIGATOIRE	«Dossier amiante parties privatives» pour les logements en copropriété	OBLIGATOIRE Même en l'absence de transaction	X	ILLIMITEE Pour les diagnostics réalisés après mars 2013 (à l'exception des contrôles d'évaluation lorsqu'il y a présence d'amiante)
PLOMB	Bâtiments d'habitation dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE Même en l'absence de transaction ou de travaux	X	Illimitée si absence de plomb Vente : 1 an si présence de plomb Location : 6 ans si présence de plomb - illimitée si absence
DPE	Tous les bâtiments habitables équipés d'un système de chauffage fixe	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	X	Lieux de culte, piscine, surface < 50m ² , absence de moyen de chauffage ou cheminée à foyer ouvert, chauffage mobile, monuments classés historiques, constructions provisoires, bâtiments nécessitant peu d'énergie pour le chauffage...	Avant le 1 ^{er} janvier 2018 = plus valide Entre le 1 ^{er} janvier 2018 et la 30 juin 2021 = Valable jusqu'au 31 décembre 2024. A partir du 1 ^{er} juillet 2021 = Validité de 10 ans
ELECTRICITE	Bâtiments d'habitation dont l'installation électrique initiale a plus de 15 ans .	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	X	Consuel de moins de 3 ans	Vente : 3 ans Location : 6 ans
GAZ	Bâtiments d'habitation dont l'installation de gaz initiale a plus de 15 ans	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	X	Certificat de conformité de moins de 3 ans Moyens de chauffage mobiles Chaussage collectif	Vente : 3 ans Location : 6 ans
MESURAGE	Bâtiments d'habitation ou tertiaires	OBLIGATOIRE <i>(uniquement pour les lots en copropriété)</i>	OBLIGATOIRE	X	X	ILLIMITEE si absence de modification de la surface au sol